

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES DE ZELLWILLER DU 9 JUILLET 2023

Le marché est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre des Sports Réunis de Zellwiller.

Le prix des emplacements est de 14 € les 5 mètres linéaires + 3 € par mètre supplémentaire.

La vente d'armes blanches non mouchetés ou à percussion est strictement interdite. La réglementation sur les ventes d'armes est à respecter scrupuleusement.

L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite ainsi que toute manifestation bruyante. Les Sports Réunis de Zellwiller déclinent toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.

L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre.

Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions. **Obligation de préciser si vous voulez un emplacement particulier.**

En cas de non occupation de la place, celle-ci ne sera pas remboursée et redistribuée après 8 h.

En cas de non respect de ce règlement, les Sports Réunis de Zellwiller sont seuls juges pour prendre toutes les dispositions.

Ce règlement a été déposé à la Mairie de Zellwiller et à la Gendarmerie d'Obernai.

L'installation des stands sera autorisée à partir de 6 heures, leur démontage devra être achevé au plus tard pour 18 heures. Les transactions ne pourront débuter qu'à partir de 7 heures 30.

Les SRZ se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'alerte météo, ceci pour la sécurité de tous.

INFORMATION

ATTENTION !!!

Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous livrez clandestinement à une activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas vous vous exposez aux actions prévues par la loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation fiscale et commerciale.

Si les objets mis en vente se révèlent être volés, vous encourez les sanctions prévues à l'article 321-1 et suivants du nouveau Code Pénal.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A : BOEHRER Marie-Paul 1 rue des Vergers 67140 ZELLWILLER

NOM _____ PRENOM _____

ADESSE. _____ CODE POSTAL. _____

VILLE. _____ PROFESSION _____

TELEPHONE. _____ NATURE DU STAND _____

Pour les particuliers

_____ (x) tranche(s) de 5 ml. x 14 € = _____ €
_____ (x) le ml. supplémentaire x 3 € = _____ €
soit = _____ €

N° - Carte d'identité : _____ délivré le _____ par S/Préfecture _____

Pour les professionnels

_____ (x) tranche(s) de 5 ml. x 30 € = _____ €
_____ (x) le ml. supplémentaire x 5 € = _____ €
soit = _____ €

N° - Registre du commerce (pour les professionnels) : _____ + photocopie CNI

Ci-joint un chèque de _____ € à l'ordre des Sports Réunis de Zellwiller.

Date _____

Signature _____